

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BROÛT-VERNET

N°63/2025

Séance du 16 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard DEVOUCOUX.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents excusés : 1

Absents : 0

Nombre de suffrages

Exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents : Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Jean-François BURLLOT, Didier CROCHET, Jean-Marc BOUZIN, Sylvain JAFFUEL, Patrick MAGERAND, Pierre HOUBÉ, Pierre De LARMINAT et Mesdames Sylvie RICHARD, Béatrice GOYET, Christine MARTINS, Aurélie MURE, Frédérique RONDEPIERRE, Catherine BARBECOT

Etaient excusées : Monsieur Mickaël SEIDLER (procuration à Didier CROCHET)

A été nommé secrétaire de séance : Madame Aurélie MURE,

Date de convocation

07/06/2025

Date d'affichage

17/06/2025

OBJET

Monsieur le Maire rappelle que la procédure de reprise des concessions en état d'abandon est juridiquement terminée depuis le 3 mai 2025. Les concessions reprises sont maintenant à la disposition de la commune. Il convient à présent d'envisager la reprise matérielle des concessions de la 1ère phase.

Monsieur le Maire a demandé un chiffrage à 2 entreprises pour la reprise matérielle de 24 concessions comprenant : le démontage des sépultures, (stèles et monuments) creusement et exhumations des corps, mise en reliquaires, remblayage des sépultures, aménagement d'un ossuaire communal et d'un ossuaire dédié aux morts pour la France.

Choix de l'entreprise pour les travaux de reprise matérielle des concessions de la phase 1

Il présente à l'assemblée les devis suivants :

- Entreprise ELABOR d'un montant de 27 608.40€ TTC ;
- Entreprise SFT DESMARD d'un montant de 21 470.40€ TTC .

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- DÉCIDE de retenir le devis de l'entreprise SFT DESMARD
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant de 17 892€ HT soit 21 470.40€ TTC

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus.

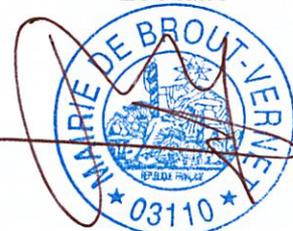
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Fait à Broût-Vernet,

Le Secrétaire de séance

Le Maire



Acte rendu exécutoire le.....

- Après mise en ligne sur le site de la commune le.....
- Après transmission au contrôle de légalité le.....